

FFCK – Pau Canoë Evènements

Concours photos – « Sports de pagaie, sports de nature »

Règlement

Organisation

- Le concours photos est organisé par la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie et le Comité d'Organisation Pau Canoë Evènements, dans le cadre du Championnat d'Europe de Slalom
- L'objectif de ce concours est de partager et de valoriser des clichés correspondant au thème : « Sports de pagaie, sports de nature ». Ce thème a pour but de mettre en valeur l'immersion que permettent les sports de pagaie dans la nature, qu'elle soit reculée ou bien « oasis » au sein des zones urbaines.
- Toute participation à ce concours implique l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement.

Durée du concours

- Le concours se déroulera du 16 avril au 12 mai 2019 inclus.

Modalités du concours

- La participation est ouverte à tous, sans restriction d'âge ni de domiciliation.
- Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer
- La participation est gratuite
- Les inscriptions doivent être uniques et individuelles
- Chaque participant doit remplir une fiche d'inscription, qu'il devra joindre pour chaque cliché soumis au concours
- Les informations recueillies restent confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du concours

Envoi des photos

- Les photos candidates pour le concours doivent se rapporter au thème « Sports de pagaie, sports de nature ».
- Chaque participant peut envoyer au maximum 2 clichés dans le cadre de ce concours.
- Les photographies doivent être envoyées en haute résolution (8Mpix minimum, pour résolution de 300dpi pour des tirages de 20x30cm). Les clichés peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Chaque photo doit être envoyée avec la fiche d'inscription dûment complétée.
- Toute manipulation ou modification de la prise de vue doit être minimale (cadrage, netteté, redressement, luminosité et contraste). Aucun élément ne peut être supprimé ou ajouté sur la photo. Le contenu original de la scène ne peut être modifié.
- Les photos sont à envoyer sous format JPEG, au rapport 3:2, à l'adresse mail suivante : communication@ffck.org
- Les photos peuvent être envoyées jusqu'à 12 mai 2019 à 23h59, inclus.

Catégories

- Le concours comporte trois catégories :
 - o Eau calme
 - o Eau vive
 - o Mer

Prix

- Les dix plus belles photos seront affichées à l'Espace Supporters du Championnat d'Europe de Pau, du 29 mai au 2 juin 2019.
- Les auteurs des clichés sélectionnés pourront récupérer leur photo développée à partir du 10 juin, par envoi postal, ou au siège de la FFCK, situé :
Base olympique et paralympique Paris 2024
Route de Torcy
77360 Vaires sur Marne
- Le plus beau cliché de chaque catégorie sera récompensé par un prix, remis par l'E-shop Canoë Kayak France
- Un prix spécial « coup de cœur du public » sera attribué
- Les prix seront remis le 1^{er} juin 2019 à 14h, à l'Espace Supporters du Championnat d'Europe de Pau

Jury

- Le jury sera composé du personnel de la FFCK, et de Pau Canoë Evénements. Les photos seront jugées sur leur beauté, leur technicité, leur originalité et leur fidélité au thème
- Le public qui désignera « Le coup de cœur du public » pourra voter :
 - o Via la page Facebook de la FFCK, du 29 au 31 mai 2019. Il leur suffira d'ajouter un « j'aime » à la photo de leur choix.
 - o Sur le site de l'exposition, à l'Espace Supporters du Championnat d'Europe, du 29 au 31 mai 2019
- Les décisions du jury sont sans appel
- En cas d'ex-aequo dans le vote du public, le jury tranchera

Droit à l'image / Droit des participants

- La photographie étant communiquée à des fins de reproduction pour les usages définis à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie, il convient que le photographe déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur.
- La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur au bénéfice de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.
- Tout participant au concours s'engage à être l'unique titulaire de la totalité des droits sur les photos déposées : autorisation des personnages et des lieux photographiés (droit à l'image) autorisation de reproduction, d'édition, d'impression, et de diffusion des œuvres faisant l'objet du présent concours. Il indemnise les organisateurs de toute revendication de personnes ou sujets photographiés, d'auteurs, d'éditeurs ou de tout ayant droit titulaire d'un droit à l'image, d'un droit d'auteur ou d'un droit voisin sur les œuvres. Il s'engage à n'enfreindre aucun droit à la propriété intellectuelle ou industrielle, droit à l'image, autre droit de la personnalité ou propriété ou antériorité dont un tiers est titulaire. Tout participant est

responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits et autorisation nécessaires au titre de la priorité intellectuelle et industrielle et du chef du droit à l'image ou autre droit de la personnalité sur la photo transférée.

- La fiche d'inscription devra indiquer que les photos sont libres de droit afin que l'organisation puisse les utiliser lors de ses actions de communication. Dans le cas où des sujets seraient photographiés en gros plan, il conviendra que soit également fournie l'autorisation de droit à l'image correspondante.

Responsabilités

L'organisateur ne sera pas tenu responsable :

- Des dégradations faites par les participants sur l'espace considéré
- De défaillance technique du matériel photographique ou du système informatique du participant ou de la perte de données suite à la participation à ce concours
- Des photographies ne respectant pas le droit à l'image
- Des événements pouvant perturber le concours, l'amenant à écourter, proroger, reporter ou modifier ou annuler le concours
- L'organisateur veille au bon déroulement du concours. Il émet des décisions sans appel, y compris sur ce que le présent règlement n'envisage pas explicitement.